



**DECLARATION DES PERFORMANCES D'UNE
GAMME DE LANTERNEAUX FILANTS EN
MATIERE PLASTIQUE**

Selon règlement de produit de construction UE N°305/2011

Désignation de la gamme (§2*)

BLUEVOUTE PCA10 Série 260

Usage prévu : (§3*)

Façade

Toiture

§1* : L'identification complète d'un produit se fait à partir :

- du N° de commande et de sa date de fabrication indiqués sur l'étiquette de traçabilité

- de sa désignation complète : désignation de la gamme + variante + remplissage + dimensions

DOP_EN14963_BLUEVOUTE PCA10 Série 260_FR

N°2100

Nom et raison sociale du fabricant (§4*)

BLUETEK (Siège social : ZI Nord les Pins - 37230 Luynes)

Usines de fabrication : BLUETEK : Rue Marc Seguin 63600 Ambert - BLUETEK : Route de Saulon - 21220 Gevrey-Chambertin

Description du produit (§3*)

Système d'éclairage zénithal filant

Costière Acier droite hauteur minimale 300 mm et épaisseur voir tableau ci-dessous

Entraxe entre profils porteurs suivant tableau

Plage dimensionnelle : largeur intérieur trémie : mini 3,7 m, maxi 4,5 m

Sur costière standard avec tête de 30 mm et plage d'appui de 80 mm

Conditions d'utilisation et de mise en œuvre liées aux performances certifiées (§3*)

Inclinaison maximale autorisée pour le plan d'appui de la costière :

18 % pour une voute perpendiculaire au faitage

Pour une voute parallèle au faitage voir tableau

Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction : (§6 7 *)

Système 3 suivant Annexe ZA de la norme européenne EN 14963, Liste des laboratoires d'essais notifiés (et N° Liste NANDO) : CSTC (NB 1136) / CSTB (NB 0679) / LNE (NB 0071) / Fraunhofer (NB 0765)

Performances déclarées: (§9*)

Critère		Valeur obtenue pour cette gamme				Référence EN14963	
Etanchéité à l'eau		Réussite				§ 5.3.1	
Classe de résistance aux charges ascendantes UL		voir tableau ci-dessous				§ 5.4.1	
Classe de résistance aux charges descendantes DL		voir tableau ci-dessous				§ 5.4.2	
Résistance au choc	Corps souple de grande taille (SB)	SB1200				§ 5.4.3.2	
	Petit corps dur	Réussite				§ 5.4.3.1	
Transmission lumineuse totale (td65)	Facteur Solaire (g)	PCA10 4 parois incolore	td65	g	Réaction au feu	Durabilité	
			0,68	0,7			Bs2d0
Réaction au feu global lanterneau	Durabilité	PCA10 4 parois opale	0,61	0,63	Bs2d0	Delta A Cu0 Ku0	§ 5.5
		PCA10 4 parois opaque gris alu	0	PND	Bs2d0	Delta A Cu0 Ku0	§ 5.2
		PCA10 4 parois Calor Control	PND	PND	Bs2d0	PND	
Classe perméabilité à l'air AP		voir tableau ci-dessous				§ 5.8	
Urc / Arc	Remplissages seul Ut=	2,7		W/m²K		§ 5.9	
	Urc Ref	PND					
	Lanterneau complet	PND					
	Lanterneau complet autres remplissages	PND					
Isolation au bruit aérien (Rw)		PND				§ 5.10	

PND= Performance non déterminée



**DECLARATION DES PERFORMANCES D'UNE GAMME DE
LANTERNEAUX FILANTS EN MATIERE PLASTIQUE**

Selon règlement de produit de construction UE N°305/2011

Désignation de la gamme (§2*)

BLUEVOUTE PCA10 Série 260

Usage prévu : (§3*)

Façade

Toiture

§1* : L'identification complète d'un produit se fait à partir :

- du N° de commande et de sa date de fabrication indiqués sur l'étiquette de traçabilité

- de sa désignation complète : désignation de la gamme + variante + remplissage + dimensions

DOP_EN14963_BLUEVOUTE PCA10 Série 260_FR

N°2100

Dimensions commerciales	Rayon (mm)	Entraxe (mm)	Epaisseur costière (mm)	UL	DL	AP	Pente max pour voute parallèle au faitage :													
Dimensions de la trémie																				
3,7	4150	1060	30/10	1500	2500	PND	18 (%)													
3,8	4150	1060	30/10	1500	2500	PND	18 (%)													
3,9	4150	1060	30/10	1500	2500	PND	18 (%)													
4	4150	1060	30/10	1500	2500	PND	18 (%)													
4,1	4150	1060	30/10	1500	2500	PND	18 (%)													
4,2	4150	1060	30/10	1500	2500	PND	18 (%)													
4,3	4150	1060	30/10	1500	2500	PND	18 (%)													
4,4	4150	1060	30/10	1500	2500	PND	18 (%)													
4,5	4150	1060	30/10	1500	2500	PND	18 (%)													

Les performances du produit identifié aux points §1 et §2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point §9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point §4.

Signé pour le fabricant et en son nom par Philippe FRITZINGER, Directeur Général de BLUETEK.

le 27/01/2022 à Luynes



* numérotation des § selon annexe 3 du Règlement de produit de construction UE N°305/2011

www.bluetek.fr